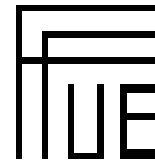




University
Foundation

World of Cities 2017/1

Mardi 30/5 : compte rendu



Fondation
l'Environnement
urbain

« Infrastructure et paysage » - Guillaume van der Vaeren (JNC International, urbaniste-paysagiste)

Introduction

En contraste avec la politique "anti-béton" annoncée en Flandre, la nouvelle législation territoriale wallonne s'apprête à augmenter les pouvoirs des communes pour entre autres autoriser de nouveaux lotissements. Dans cette perspective de décentralisation comment le Bureau JNC ('Joining Nature and City') voit-il l'avenir du territoire Wallon ? De quels instruments disposent les urbanistes pour œuvrer en faveur du paysage et de la qualité de vie ? Quelques exemples concrets sont présentés, dans la foulée de la Première Biennale du Paysage Urbain Bruxellois (BULB) tenue à Tour et Taxis, qui a réuni quelque 500 participants.

Compte rendu

Le PPT de l'orateur sera accessible dès réception sur <http://www.ffue.org/2017/03/fu-usffue-a-world-of-cities-20171-3-dejeuners-debatslunchdebatten/>

Le débat a notamment porté sur les points suivants, correspondant aux sept éléments de l'exposé introductif, qui couvrent différentes échelles paysagères :

1. Métropole Liégeoise.

L'intérêt du plan métropolitain est de fixer des contraintes paysagères et de protéger l'intégrité du bassin hydrologique liégeois au-delà des frontières communales, par un pacte entre elles, sans pour autant créer une nouvelle intercommunale. Une réunion régulière entre les signataires reste souhaitable pour maintenir l'esprit du pacte.

Des participants suggèrent d'organiser dans le cadre de la FU-US une visite de Liège et de ses projets actuels, dans le sillage de celle effectuée dans le quartier européen de Bruxelles http://www.ffue.org/wp-content/uploads/2016/05/FU_US_160420_WORLD-OF-CITIES_2016-1_CR-FR.pdf et celle effectuée antérieurement à Liège, à l'occasion de l'exposition Calatrava http://www.ffue.org/wp-content/uploads/2012/07/CERCLE_G_100925_AMENAGEMENT_URBAIN_LIEGE_CAL_ATRAVA.pdf.

2. Parc de la Deule (Métropole lilloise).

Ce parc est un espace rural diversifié aménagé d'une manière reflétant la diversité des nations représentées dans la métropole. Il comprend également des lieux d'agriculture urbaine. Son intérêt touristique est soutenu par un programme d'activités. Il fait partie de la politique de cohérence culturelle et patrimoniale de la Métropole lilloise, soucieuse de mettre en valeur un paysage urbain et rural façonné par l'histoire.

Des participants établissent un parallèle avec Waterloo, site d'importance mondiale qui mériterait une politique touristique organisée, à l'instar de Bruges. Spa pourrait faire revivre son patrimoine thermal et culturel, avec le soutien des autorités régionales.

3. Espace public urbain réorganisé en faveur du piéton : cas de Bastogne.

Le projet JNC de Bastogne pourrait inspirer d'autres petites villes.

4. Espace autour des gares : cas de Gembloux.

La Ville de Gembloux a actualisé son Plan Communal d'Aménagement pour permettre un lotissement (Besix & Thomas et Piron) comprenant des espaces publics le connectant directement à la gare, sans recourir au Park & Ride gratuit, antithèse du développement urbain.

5. Récupération de friches industrielles en tenant compte du patrimoine : Cas des Forges de Clabecq.

Les Forges de Clabecq ont été un moteur du développement urbain avant d'en être devenus le frein. Le plan présenté tente de réunir développement, protection du patrimoine et qualité paysagère.

6. Projets nouveaux conçus en fonction du paysage : cas du Grognon à Namur.

Le projet du Grognon s'efforce de créer un paysage urbain contemporain préservant le site des inondations futures, promouvant l'accès piéton (passerelle financée dans le cadre des fonds européens, absence de traversée routière) et créant un ensemble symbolique des nouvelles technologies.

Une discussion s'est engagée sur les moyens de protéger les espaces publics contre les graffiti incontrôlés. L'orateur propose aux communes de s'organiser pour un enlèvement quotidien des tags, seule manière de décourager les taggeurs.

Cette solution a été appliquée avec succès au métro de New York (maire Giuliani).

On a également relevé l'inflation de panneaux de signalisation inutiles sur les espaces publics belges.

7. Aménagement d'espaces publics de qualité : expérience malheureuse de la Place de la Digue à Charleroi.

Le plan d'aménagement, financé par des fonds européens, prévoyait une structure légère abritant le marché. Une stratégie de retardement de l'entreprise retenue pour l'exécution devait entraîner la non réalisation de cette structure « pour pouvoir respecter le délai imposé par la Commission européenne ».

Un obstacle fréquent à la réalisation d'un espace public de qualité est le choix généralisé de l'entrepreneur le moins-disant. Si les conditions de réalisation ne sont pas fixées avec rigueur les matériaux importés à bas prix peuvent mettre en péril la durabilité de l'aménagement et attirer les taggeurs. On note en passant la faiblesse du marketing des producteurs belges de matériaux de qualité v-à-v des autorités.

On propose de suivre davantage les recommandations de l'Union internationale des architectes en faveur d'une dissociation entre concours d'architecture (y compris l'anonymat des projets) et la réalisation du projet gagnant. Ceci permettrait de donner une meilleure chance aux projets innovants.

On propose enfin de faire publier de manière indépendante un choix de projets de qualité non réalisés, sorte de « Salon des refusés ».